

GUIDE DU SERVICE GESTION des DÉCHETS



Isle Vern Salembre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

WWW.CCIVS.FR

2015

Déchets verts & encombrants

Le service de collecte à domicile des déchets verts et encombrants est réservé **uniquement aux particuliers** ne pouvant pas se rendre aux déchèteries de Saint-Astier et/ou Neuvic.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE, 8 jours à l'avance.

Tél. : 05 53 04 73 39

Communes	Déchets Verts	Encombrants
CHANTERAC	2 ^{ème} vendredi de chaque mois	
SAINT-GERMAIN du S.		
SAINT-AQUILIN		
DOUZILLAC	1 ^{er} vendredi de chaque mois	
SAINT JEAN D'ATAUX		
SAINT-ASTIER	1 ^{er} & 3 ^{ème} MARDI de chaque mois	dernier MARDI de chaque mois
SAINT LEON SUR L'ISLE	3 ^{ème} JEUDI de chaque mois	2 ^{ème} MARDI de chaque mois
MONTREM	1 ^{er} JEUDI de chaque mois	
LEGUILLAC DE L'AUCHE		
JAURE	dernier JEUDI de chaque mois	
GRIGNOLS		
MANZAC SUR VERN		
NEUVIC	1 ^{er} MERCREDI de chaque mois	1 ^{er} LUNDI de chaque mois

- La CCIVS n'assurera pas de collecte au mois d'AOÛT et pendant les vacances de NOËL
- Pour les semaines comprenant un jour férié, les collectes seront reportées (se renseigner)

Modalités de conditionnement

- ▶ Les déchets verts doivent être mis dans des sacs ou attachés en fagot (Branches : 10 cm de diamètre et 2 m de long maximum)
- ▶ Les objets considérés comme encombrants sont des objets ne pouvant pas être mis dans le coffre d'un véhicule. Les objets de petite taille ne seront pas ramassés.
- ▶ Un seul camion par passage et par foyer (4m³).
- ▶ Les déchets verts et/ou encombrants doivent être déposés sur la voie publique.

Si ces conditions ne sont pas respectées, le ramassage ne sera pas effectué.

Déchèteries

SAINT-ASTIER 05 53 04 73 39	NEUVIC SUR L'ISLE 05 53 80 31 27 ou 06 34 10 58 08
Du <u>lundi au vendredi</u> : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Le <u>Samedi</u> : de 9h à 12h et de 14h à 17h	Du <u>01/04 au 31/10</u> : du lundi au samedi de 9h à 12h - 14h30 à 18h Du <u>01/11 au 31/03</u> : du lundi au samedi de 9h à 12h - 14h à 17h30



Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Suite à un arrêté préfectoral, les véhicules de + de 3,5 tonnes sont interdits sur les sites.



Dépôts autorisés

Polystyrène	Huile de vidange
Carton	Huile végétale
Ferraille	Verre
Batteries	Plastique
Lampes	Bidon de pétrole
Textile valorisable	Acides, solvants...
Déchets électriques & électroniques (DEEE)	
Gros encombrants (meubles, bois...)	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (D.A.S.R.I.)
Gravats	



Dépôts non autorisés

Pneus	Amiante *
Souches	Troncs d'arbres

* Filière départementale : 05 53 74 36 77

Démantèlement à la déchèterie de Neuvic

Les usagers sont désormais invités à déposer les objets pouvant faire l'objet d'un démantèlement (canapés, fauteuils, mobilier, menuiserie...) sur une zone spécifique afin que soit dissocié : le métal, le verre, le bois... et mis dans les bennes correspondantes.

Le démantèlement permet de réduire le tonnage lié à l'enfouissement.

Le démantèlement est effectué une fois par semaine par une équipe de l'association «Ricochets» qui est regroupée avec deux autres associations d'insertion au sein d'un collectif nommé «Coridor». L'activité de démantèlement fait partie d'un marché départemental attribué par le SMD3.

Collecte des Jours fériés

La Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS) collectera vos ordures ménagères et votre tri sélectif certains jours fériés, afin d'améliorer la qualité du service rendu.

JOURS FÉRIÉS TRAVAILLÉS en 2015

Les agents de la CCIVS collecteront vos ordures ménagères (sacs noirs) et votre tri sélectif (sacs jaunes), les jours fériés suivants :

- ▶ Lundi 6 Avril
- ▶ Vendredi 8 Mai
- ▶ Jeudi 14 Mai
- ▶ Lundi 25 Mai
- ▶ Mardi 14 Juillet
- ▶ Mercredi 11 Novembre



Nous collectons vos déchets

JOURS FÉRIÉS NON TRAVAILLÉS en 2015

Les agents de la CCIVS ne collecteront pas vos ordures ménagères (sacs noirs) et votre tri sélectif (sacs jaunes), les jours fériés suivants :

- ▶ Vendredi 1^{er} Mai
- ▶ Vendredi 25 Décembre
- ▶ Vendredi 1^{er} Janvier 2016



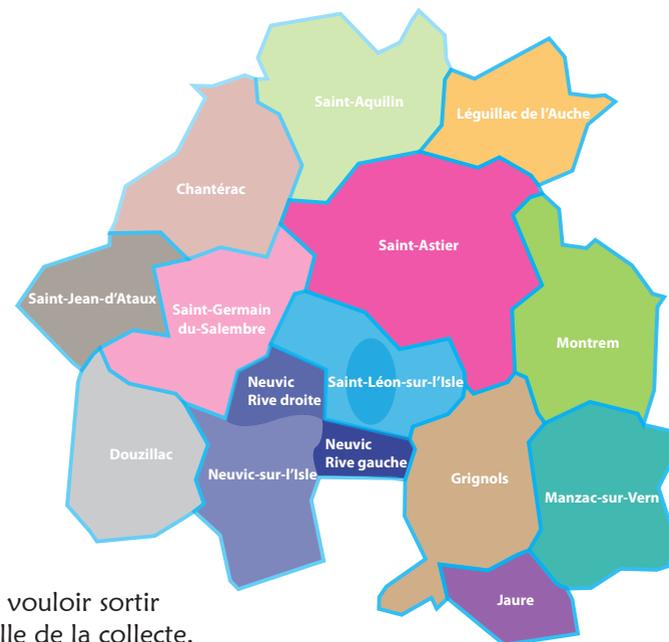
Nous ne collectons pas vos déchets les jours indiqués ci-contre.



Mais, nous effectuons le ramassage de vos déchets le lendemain. Merci de sortir vos sacs le samedi.

Plus d'information : 05 53 04 73 39

Collecte OM / TRI



Merci de bien vouloir sortir vos sacs la veille de la collecte.

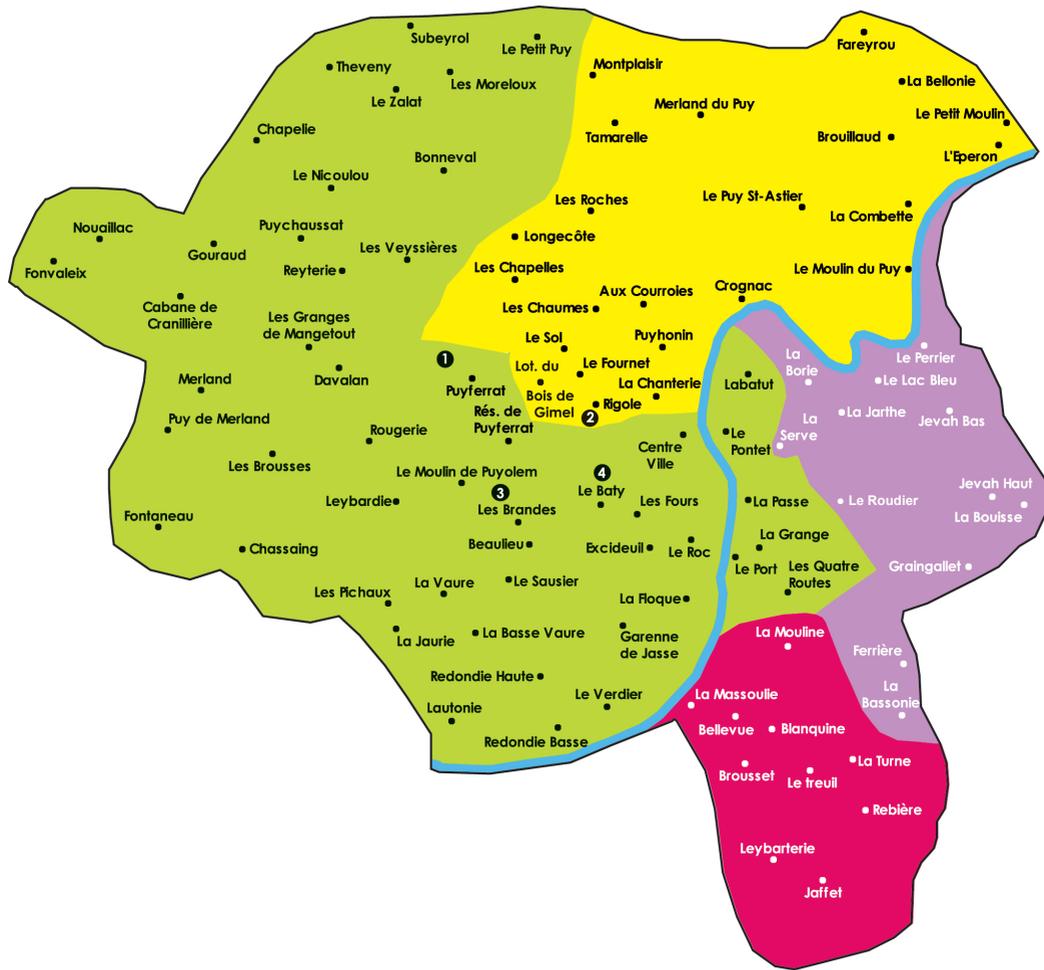
	Communes	Ordures ménagères	Tri sélectif
	Chantérac	Lundi	Mardi
	Douzillac	Jeudi	Mercredi
	Grignols	Mardi	Lundi
	Jaure	Mardi	Lundi
	Léguillac de l'Auche	Mercredi	Jeudi
	Manzac sur Vern	Mardi	Lundi
	Montrem	Jeudi	Vendredi
	Neuvic (centre-ville et lotissements)	Lundi et Jeudi	Vendredi
	Neuvic (campagne rive droite de l'Isle)	Jeudi	Mercredi
	Neuvic (campagne rive gauche de l'Isle)	Lundi	Vendredi
	Saint-Aquilin	Lundi	Mardi
	Saint-Astier	Se référer aux cartes	
	Saint-Germain du Salembre	Jeudi	Mercredi
	Saint-Jean d'Ataux	Lundi	Mardi
	Saint-Léon sur l'Isle	Mardi	Mercredi
	Saint-Léon (Centre bourg, Les Meuniers, Les Catalpas)	Mardi et Vendredi	Mercredi

Collecte ST-ASTIER

Tri sélectif

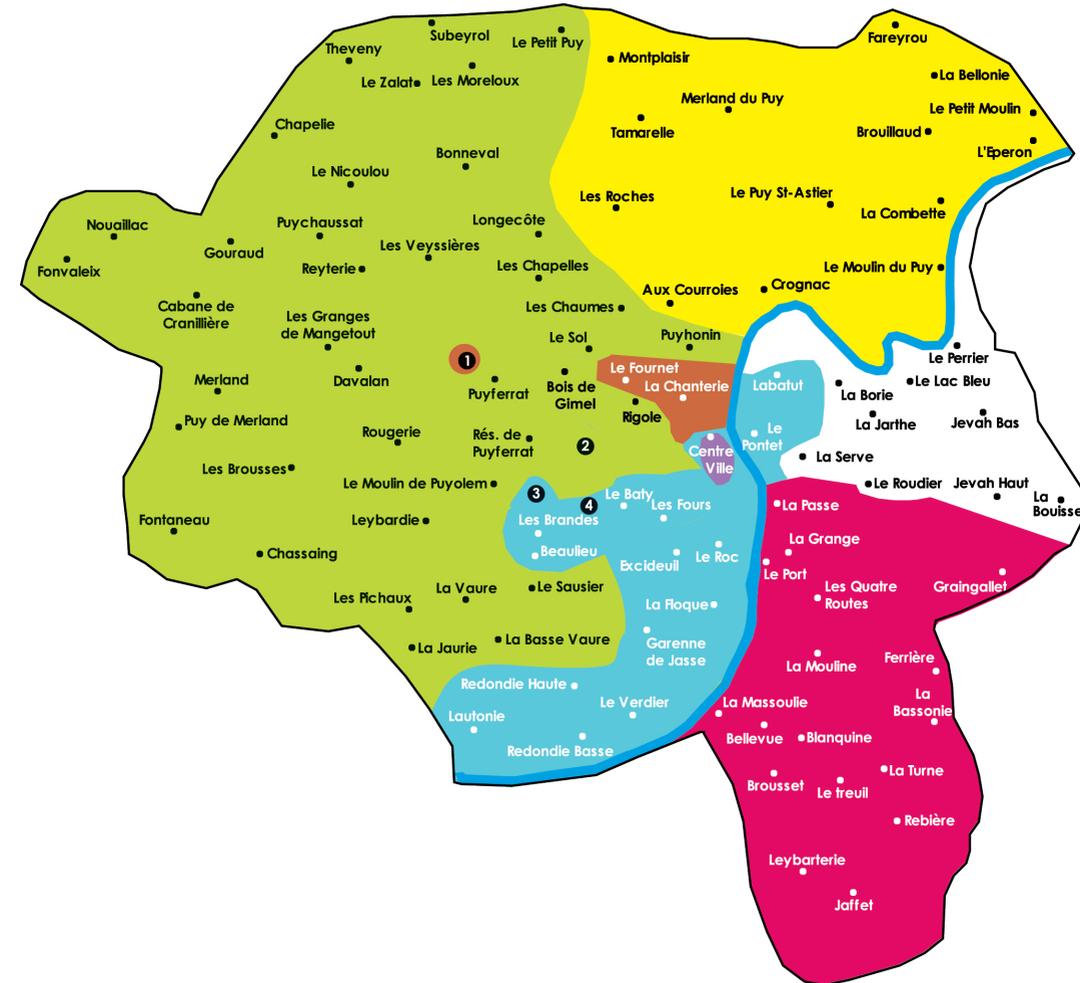
Collecte ST-ASTIER

Ordures Ménagères



- Lundi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

- 1 Lotissement Paradis Blanc + Hameau du petit bois
- 2 Résidence Jacques Prévert
- 3 La Renardière
- 4 Clos du Baty



- Lundi et Vendredi
- Lundi
- Mardi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi

- 1 Lotissement Paradis Blanc + Hameau du petit bois
- 2 Résidence Jacques Prévert
- 3 La Renardière
- 4 Clos du Baty

Consignes de TRI

Compostage



Emballages divers en plastique (viennoiseries, sandwiches...), pots de produits laitiers, bac à glace...



Bouteilles d'eau, de jus de fruits, de lait, d'huile, aérosols, boîtes de conserve, canette en aluminium, flacons de produits ménagers...



Flacons de produits de toilette



Briques alimentaires, boîtes et sur-emballages en carton, journaux, magazines...



Sacs et films en plastique



Boîtes à oeufs, barquettes en plastique...



Bidons de pétrole

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Des composteurs individuels (300 litres environ) sont mis à la disposition des citoyens, moyennant une participation financière de 10 €.

Pour les communes de :

- Chantérac, Douzillac, Grignols, Jaure, Léguillac de l'Auche, Manzac, Montrem, Neuvic, St-Aquilin, St-Astier, St-Germain, St-Jean d'Ataux et St-Léon : prendre rendez-vous avec la CCIVS auprès de Vincent Vimeneu au 05 53 03 70 30

- Beauronne, St-Séverin d'Estissac, Sourzac et Vallereuil : se rendre au siège du SMCTOM de Montpon-Mussidan 24400 ST LAURENT DES HOMMES - Tél. : 05 53 80 25 39



COMPOSTAGE COLLECTIF

La CCIVS peut vous accompagner dans votre démarche de mise en place d'un composteur collectif dans les structures publiques ou privées (collèges, cantines, EHPAD, grandes surfaces, restaurants d'entreprises...) générant beaucoup de déchets pouvant être compostés.

Contact : Vincent Vimeneu 05 53 03 70 30



Bornes Textile

Des bornes pour le TEXTILE viennent d'être installées sur toutes les communes de la CCIVS.

Pensez à les utiliser pour y déposer vêtements, chaussures, tissu, maroquinerie...

Si vous souhaitez connaître les emplacements des nouvelles bornes :

www.ccivs.fr



Animations



L'ambassadeur du tri de la CCIVS a apporté son soutien lors de l'organisation de la DISCO SOUP, organisée par le SMD3, la mairie de Saint-Astier et la CCIVS.



Organisation de visites au centre d'enfouissement de Saint-Laurent des Hommes et au centre de tri de La Rampsolle à Coulounieix-Chamiers.



Distribution des agendas édités par le SMD3, auprès des enfants du cycle 3 des écoles du territoire.



Préparation des élèves de 6^{ème} à la participation aux Olympiades du tri, organisées par Le SMD3. *Félicitations à la classe de 6^{ème} J du collège de Saint-Astier qui a gagné en 2014.*

Dépôt Sauvage



La CCIVS a décidé de lutter contre les dépôts sauvages qui polluent notre environnement.

Lorsqu'un dépôt sera signalé, un agent de la collectivité se rendra sur les lieux afin d'effectuer des relevés pour identifier les usagers indélélicats.

Un premier avertissement sera envoyé par courrier par la CCIVS. Si un nouveau constat est avéré, une plainte sera déposée auprès de la brigade de gendarmerie afin que l'auteur de l'infraction soit verbalisé.

Nous comptons sur votre civisme.

Bons gestes à adopter...

Solidarité aux associations :

► Un don est reversé à la Fédération des Maladies Orphelines lors de la reprise de vos cartouches d'encre.

► Les bouchons en liège et plastique sont récupérés et triés par l'association «Agir Cancer Gironde» et sont ensuite revendus à un liègeur. Tous les fonds collectés sont intégralement reversés à l'institut Bergonié de Bordeaux.

Pensez à déposer vos bouchons et cartouches d'encre dans les déchèteries

LAMPES USAGÉES : TRIER SANS SE TROMPER

SE RECYCLENT	NE SE RECYCLENT PAS
<ul style="list-style-type: none"> • Tubes fluorescents dits "néons" • Lampes fluocompactes dites "basse consommation" 	<ul style="list-style-type: none"> • Ampoules halogènes • Ampoules classiques à incandescence
<p>À DÉPOSER :</p> <ul style="list-style-type: none"> • chez votre distributeur • dans votre déchèterie 	<p>À JETER :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la poubelle • surtout pas avec le verre

Liste des Points de collecte sur www.malampe.org

Associations : pensez aux Gobelets Réutilisables

Pour l'organisation de vos événements festifs, des gobelets réutilisables sont disponibles sur simple demande (10 jours à l'avance) auprès du SMD3 : 05 53 45 54 95

Distributions des sacs

La CCIVS fournit des sacs jaunes et noirs aux habitants des communes qui la composent. Cette année, les distributions seront assurées par les mairies ou par des agents de la CCIVS.

Pour connaître les dates de distribution sur votre commune, merci de prendre contact avec votre mairie ou de consulter le site : www.ccivs.fr (toutes les dates y seront indiquées).

- ▶ BEAURONNE 05 53 80 00 61
- ▶ CHANTERAC 05 53 82 60 53
- ▶ DOUZILLAC 05 53 80 87 35
- ▶ GRIGNOLS 05 53 54 28 93
- ▶ JAURE 05 53 80 07 90
- ▶ LEQUILLAC DE L'AUCHE 05 53 54 61 41
- ▶ MANZAC SUR VERN 05 53 54 28 73
- ▶ MONTREM 05 53 54 60 18
- ▶ NEUVIC SUR L'ISLE 05 53 82 81 80
- ▶ SAINT-AQUILIN 05 53 54 12 43
- ▶ SAINT-ASTIER 05 53 02 42 80
- ▶ SAINT GERMAIN DU SALEMBRE 05 53 82 60 15
- ▶ SAINT JEAN D'ATAUX 05 53 91 81 33
- ▶ SAINT LEON SUR L'ISLE 05 53 80 65 18
- ▶ SAINT SEVERIN D'ESTISSAC 05 53 81 63 34
- ▶ SOURZAC 05 53 81 01 06
- ▶ VALLEREUIL 05 53 81 50 45

Communauté de Communes Isle Vern Salembre

Pôle Technique

Service GESTION DES DÉCHETS

ZI La Borie - Rue Henri Rebière - 24110 SAINT-ASTIER

Correspondance : BP 6 - 24110 SAINT-ASTIER

Tél. : 05 53 04 73 39 / Courriel : contact@ccivs.fr

www.ccivs.fr